

# TERROM

Faire progresser  
la qualité des composts



**TERROM**  
RÉFÉRENTIEL QUALITÉ COMPOST 

**TERROM est une marque qui garantit la qualité des composts produits par des installations de tri-méthanisation ou de tri-compostage d'ordures ménagères résiduelles.**

## Pourquoi TERROM ?

La certification TERROM répond aux attentes du monde agricole qui souhaite disposer d'amendements organiques de qualité pour fertiliser les sols destinés à des productions alimentaires. Elle exprime les exigences des filières de tri-compostage et de tri-méthanisation-compostage produisant des composts issus des déchets ménagers résiduels. Avec TERROM, c'est l'assurance d'un amendement organique de qualité pour la fertilisation des sols. C'est aussi la garantie d'un sol préservé. La certification TERROM permet donc d'utiliser en toute confiance des composts issus d'installation de tri-compostage et de tri-méthanisation.

Aujourd'hui, face aux enjeux de raréfaction des ressources et de protection de l'environnement, le recyclage et la valorisation des déchets sont des leviers essentiels. Les installations de tri-compostage et de tri-méthanisation existantes apportent des réponses à ces défis en valorisant la part de matière organique contenue dans les déchets ménagers résiduels.

En 2016, ce sont 35 installations de tri-compostage et 11 installations de tri-méthanisation compostage qui permettent de produire environ 400 000 tonnes de composts normés.

## TERROM : une garantie de qualité

Grâce à son référentiel exigeant, TERROM est un système d'assurance qui :

- **Renforce les exigences agronomiques et d'innocuité** visant les composts ;
- **Renforce le suivi** du fonctionnement des installations par une augmentation des contrôles et des analyses sur les lots de compost produits ;
- **Renforce la transparence** en fournissant des informations objectives et régulièrement actualisées sur la qualité des composts et sur l'amélioration de celle-ci.

## Aller plus loin que la norme NF U44-051

La norme NF U44-051, c'est un ensemble d'exigences de qualité qui permet la mise sur le marché des amendements organiques. Elle fixe des valeurs seuils pour la qualité agronomique, et veille à l'innocuité des amendements organiques.

La certification TERROM, tout en s'appuyant sur la norme NF U44-051, va plus loin en termes de garantie car elle :

- **Renforce** les exigences en termes de qualité par rapport à la norme NF U44-051 (+50% de la teneur en matière sèche et -10% sur les seuils d'innocuité) ;
- **Accentue** le contrôle de la qualité des composts en augmentant la fréquence des analyses et en externalisant une partie des prélèvements de composts (30% minimum) ;
- **Valide** les procédures de traçabilité via des audits de certification annuels réalisés par des organismes externes accrédités COFRAC\*.

## Se soumettre à une procédure rigoureuse de labellisation

Afin de faire certifier son process, l'installation doit se soumettre à une procédure rigoureuse en déposant un dossier de candidature auprès d'un organisme certificateur accrédité par le COFRAC\*.

La mise en œuvre du référentiel est validée par un processus d'audit et de certification, géré par cet organisme certificateur indépendant. A l'issue des audits de contrôle, l'attribution d'un certificat à une installation garantit aux utilisateurs que les composts produits répondent à un niveau de qualité défini et qu'ils ont été obtenus par des procédés stables et contrôlés. Une fois les installations certifiées, elles auront la capacité d'apposer la marque TERROM sur leurs lots de composts rendant ainsi plus lisible pour les utilisateurs, la qualité des composts produits.

\* COFRAC : Comité français d'accréditation, pour la certification de systèmes de management de la qualité, notamment dans le domaine d'activités de gestion des déchets

+ d'exigences

+ de contrôles

+ de traçabilité

+ de qualité agro

donc, + de garantie

## Une gouvernance collégiale et transparente

La certification TERROM est une démarche élaborée par des acteurs reconnus de la gestion des déchets : ADEME\*, AMORCE\*, FNADE, FNCC et METHEOR. Ensemble, ils ont souhaité :

- **Faire progresser les installations** de tri-compostage et tri-méthanisation **existantes** en termes de qualité des composts et des procédures de suivi de la qualité ;
- **Anticiper la mise en place d'une éventuelle sortie de statut de déchet** pour les composts en créant un système d'assurance qualité nécessaire à cette démarche ;
- **Renforcer la confiance des utilisateurs** de composts élaborés à partir de déchets ménagers résiduels et accroître l'utilisation de ces fertilisants.

La transparence était une exigence initiale dès le lancement de cette démarche dans un dialogue avec les différentes parties prenantes de la filière (utilisateurs, ONG ...). Ensemble, ils ont contribué à définir les ambitions du référentiel TERROM, son contenu technique et ses apports par rapport à la norme NF U44-051.

L'instance de gouvernance, spécialement créée pour suivre l'évolution de la certification TERROM, s'est engagée à poursuivre cette volonté de transparence en consolidant et partageant les données collectées auprès des installations certifiées TERROM. La récolte d'informations objectives et régulièrement actualisées, permettra également d'assurer une démarche d'amélioration continue de la qualité des composts tout en renforçant la confiance des agriculteurs, utilisateurs finaux de ces fertilisants.

\* ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

\* AMORCE : Association au carrefour des collectivités territoriales et des professionnels

## Pour accéder au référentiel TERROM :

[www.fnade.org](http://www.fnade.org)

[www.fnccompostage.fr](http://www.fnccompostage.fr)

[www.metheor.org](http://www.metheor.org)

## Pour contacter TERROM :

[terrom@terrom.fr](mailto:terrom@terrom.fr)



**La FNADE** : Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement, est l'organisation professionnelle représentative des industriels de l'environnement. Elle représente au travers de ses 8 syndicats, 232 entreprises privées ; 51 416 salariés en France ; 10,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires ; 632 millions d'euros d'investissement ; 2047 établissements.

**La FNCC** : Fédération Nationale des Collectivités de Compostage regroupe les collectivités, qui ont fait le choix du tri-compostage, afin de valoriser 100% de la matière organique contenue dans les déchets ménagers.

**METHEOR** : Association pour la Méthanisation Ecologique des déchets. METHEOR regroupe des établissements publics locaux représentant plus de 10 millions d'habitants en France et en Belgique et les professionnels qui œuvrent dans le domaine de la méthanisation des déchets des collectivités.